Règlement de l'école Saint Vincent de Paul



TRAVAIL

J'écoute, je me concentre, je m'applique et je fais des efforts en classe



Pour les élèves

RESPECT

Je suis poli et respectueux des autres. J'obéis aux adultes. Je prends soin du matériel. Je suis attentif aux autres

SECURITE

Je ne sors pas de l'école. Je ne rentre pas dans la classe sans autorisation. Je suis prudent à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Je ne fais pas mal aux l'école. Je ne fais pas d'objets autres. Je n'apporte pas d'objets de valeur

BIEN-ÊTRE

Je viens à l'école propre et en forme. Je n'apporte pas de goûters, bonbons, chewing-gums

Si je ne respecte pas ce règlement, j'aurai une sanction.



En tant que parents d'élèves, vous vous engagez

à être ponctuels

- à veiller à l'assiduité (école obligatoire à partir de 3 ans)
- à veiller à la tenue vestimentaire adaptée à la météo :
 - pas de ventre/dos nus, mini short, fines bretelles...
 - pas de tongs, crocs, chaussures à talons
 - pas de bijoux dangereux ou bruyants
- à ce que votre enfant n'apporte pas d'objets de valeurs (argent, jeux vidéos...) Les enfants peuvent apporter des jeux de cour (billes, cartes...) sous la responsabilité de leurs parents et après validation des enseignants.
- à encourager votre enfant dans sa scolarité
- à lire et signer le cahier de liaison
- à collaborer avec les enseignants
 - aider votre enfant à construire un rapport positif à l'école
 - prendre RDV dès que vous en sentez le besoin
- à ce que votre enfant ne vienne pas malade Les médicaments, même sur ordonnance, ne sont pas autorisés.
- à ce que votre enfant vienne propre à l'école
- à veiller au rythme de votre enfant (sommeil...)
- à veiller à l'alimentation de votre enfant :
 - les goûters sont interdits (sauf pour la garderie élémentaire)
 - les gâteaux d'anniversaire « faits maison » sont interdits
 - les chewing-gums sont interdits
 - les bonbons sont autorisés uniquement pour fêter les anniversaires
- à stationner correctement autour de l'école
- à respecter l'organisation de dépose/reprise des enfants à l'école (attente au porche, reprise des enfants de maternelle en classe, fermeture du portail...)
- à signaler l'absence de votre enfant au plus tôt , à nous avertir de ses RDV médicaux

Règlement de l'école Saint Vincent de Paul



Sécurité